



## Travaux toiture copropriété

-----  
Par oceane450

Bonjour,

Il y a un an nous avons acheté un appartement en duplex (avec une entrée privative et nous vivons à l'étage)  
Nous sommes 2 copropriétaires.

Nous avons eu une fuite importante sur la toiture qui a causé des dégâts dans l'entrée et dans l'appartement. Nous avons fait une déclaration à l'assurance.

Nous sommes dans un flou car le toit n'est pas commun aux 2 appartements car il est au niveau de notre entrée privative. Cependant sur l'acte notarial, nous avons acheté un lot avec l'entrée individuelle et privée sans qu'il n'y ai évocation que l'entrée se faisait par une entrée mitoyenne au bâtiment principal.

Concernant les travaux, la copropriétaire du dessous ne cesse de les repousser, cela accentue les dégâts dans l'appartement et notre entrée. Elle ne cesse de repousser également le versement de l'assurance qui prendrait en charge une parti des réparations.

Le notaire ne sait pas quoi répondre.

A qui appartient ce toit et que pouvons nous faire?

Merci de vos réponses